RAPPORT N° 2019/E3/206

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CRECHE LAETITIA

COMMISSION(S) COMPETENTE(S): Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale

et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La convention d'objectifs et de financement entre la Collectivité de Corse et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Corse-du-Sud doit être renouvelée.

Cette contractualisation doit permettre le financement de la crèche par la Caisse d'Allocations Familiales.

D'une part, la crèche s'engage dans la réalisation d'objectifs et la mise en œuvre de moyens pour :

- Répondre aux besoins des familles en matière de garde d'enfant,
- Lutter contre les inégalités sociales en favorisant la mixité sociale
- Permettre aux parents de concilier leur vie professionnelle et familiale,
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants
- Contribuer à favoriser la mixité et l'inclusion du handicap,
- Accompagner le jeune enfant dans son développement psycho-affectif, cognitif, émotionnel et social ainsi que dans l'acquisition du langage; ce qui facilitera son entrée à la maternelle, ayant acquis une certaine autonomie.

En contrepartie, la CAF de Corse-du-Sud verse la Prestation de Service Unique (PSU) qui est une aide au fonctionnement, versée aux établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE).

Elle correspond à la prise en charge de 66 % du prix de revient horaire d'un EAJE, dans la limite du prix plafond fixé annuellement par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, déduction faite des participations familiales.

Il existe plusieurs types d'actes concourant au calcul de la PSU. L'unité de calcul de la PSU est l'heure, tous les actes s'expriment donc en heures.

Je vous propose:

- D'acter le renouvellement de notre partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Corse-du-Sud dans le cadre de la convention.
- De m'autoriser à signer la convention d'objectifs et de financement de la crèche Laetitia correspondante, annexée au présent rapport, ainsi que l'ensemble des actes à venir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.